

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Réunion du 15 novembre 2016

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis concernant la situation de la médecine de prévention dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.</p> <p>Le CHSCTMESR rappelle que les agents de l'ESR sont exposés dans le cadre de leur travail à de nombreux risques professionnels particuliers. Il rappelle son attachement à l'existence d'une médecine de prévention en mesure d'exercer en toute indépendance les missions qui lui sont confiées par le décret 82-453 du 28 mai 1982.</p> <p>Indépendance ne signifie pas toutefois isolement. La médecine de prévention ne se réduit pas au suivi individuel des agents : son action en milieu de travail constitue un élément essentiel de sa mission. Cette action suppose que le médecin de prévention bénéficie du soutien et de la coopération des autres acteurs de la prévention ainsi que de l'ensemble des services administratifs. Cette action suppose également une connaissance du milieu professionnel que seule une présence prolongée permet d'acquérir.</p> <p>Les synthèses annuelles des rapports d'activités de la médecine de prévention de l'ESR, tout particulièrement celle présentée ce jour en séance plénière, mettent en évidence une dégradation continue de la médecine de prévention qui nécessite des mesures d'urgence.</p> <p>Le CHSCTMESR demande à la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</p> <ul style="list-style-type: none">- de rappeler aux chefs d'établissements l'importance de la médecine de prévention et du soutien qu'ils doivent lui apporter en facilitant la coordination entre les services et en garantissant l'exercice effectif du tiers-temps.- de porter activement dans les échanges interministériels la nécessité d'un plan de sauvetage de la médecine de prévention et du travail, d'œuvrer à l'amélioration des conditions d'exercice de leur métier et à la revalorisation du statut de ces professions.- d'engager une action spécifique auprès des étudiants en médecine pour promouvoir la spécialité de médecine de travail, en améliorer l'image et développer son attractivité. »	<p>Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche participe activement aux échanges interministériels et en particulier aux travaux actuellement menés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique concernant la médecine de prévention.</p> <p>Plusieurs pistes d'amélioration de la médecine de prévention sont actuellement envisagées, comme le développement d'équipes pluridisciplinaires pour permettre aux médecins de prévention de confier certaines de leurs activités aux membres de l'équipe, l'accueil d'internes en médecine du travail et d'étudiants en médecine dans les services de médecine de prévention, la facilitation des reconversions des médecins d'autres spécialités médicales, en cours de carrière, vers la médecine du travail ou bien l'amélioration, auprès des étudiants en médecine, de l'attractivité de la filière de la médecine du travail.</p>